A2026/094

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE
COMMUNE DE MONTBARTIER

ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION SUR LA COMMUNE DE MONTBARTIER

Le Maire de MONTBARTIER,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à 2213-6 ;
Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I – 8ème partie – signalisation temporaire ;
Vu la demande formulée le 02 novembre 2026 par l'entreprise GABRIELLE FAYAT représentée par M. CAILLON Anthony ;
Considérant que pour le bon déroulement des travaux d'alimentation de la ZAC GSL, il y a lieu de règlementer la circulation route de Finhan/rue des Falbas (voir plan de déviation en pièce jointe).

ARRETE

ARTICLE 1ER : A partir du 30 novembre 2026 et jusqu'au 31 décembre 2026, la circulation des véhicules de toutes catégories sera fermée (de 8h à 16h30), sauf aux riverains, route de Finhan et rue des Falbas.

ARTICLE 2 : Afin d'éviter tout risque d'accident, la signalisation règlementaire de circulation sera mise en place et sous la responsabilité de l'entreprise GABRIELLE FAYAT représentée par M. CAILLON Anthony.

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Montbartier.

ARTICLE 5 : L'entreprise GABRIELLE FAYAT représentée par M. CAILLON Anthony ;
M. le Maire de la Commune de Montbartier,
Mme la Présidente de la Communauté des Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne,
M. le Président du Conseil Départemental,
M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Labastide-St-Pierre,
M. le Commandant du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Tarn-et-Garonne,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montbartier, le 09/11/2026
Le Maire, M. Jean-Claude RAYNAL



A 2026/094

PLAN DE DEVIATION



Zone des travaux : Circulation fermée Route de Finhan / rue des Falbas (de 8h à 16h30)

Déviation